MEMENTO Internat – *A garder toute l'année*

Pour toute communication spécifique à l'internat, merci d'utiliser l'adresse suivante : franck.briaux@saintriquier.com, responsable des internats.

Il est important de préparer la semaine à venir chaque week-end, de regarder l'emploi du temps de votre enfant et d'anticiper les demandes particulières, rendez vous médicaux et autres. Vous pouvez utiliser les tickets du carnet de liaison, un courrier présenté le lundi par l'élève, ou par le courriel ci dessus.
Il est nécessaire de motiver chaque demande, d'expliciter certaines situations et d'être transparent sur les motivations. Je rappelle que vous nous confiez vos enfants la semaine et qu'ils sont donc sous notre responsabilité ; par conséquent toute formulation reste une DEMANDE exceptionnelle, qui peut susciter une réponse négative.
Il est indispensable de rappeler sur chaque écrit le prénom et NOM de l'enfant (pas que celui du parent) et la classe, l'heure précise de sortie, ainsi qu'une heure de retour, avec la bonne date.

La vie à l'internat est une expérience de vie enrichissante mais exigeante. La vie commune demande respect d'autrui, du matériel et des règles communes.
Un chèque de caution est demandé en garantie, une clé de chambre est prêtée, un état des lieux est établi le 1e jour, une feuille médicale est à remplir. Un formulaire « trousseau internat » fourni avec le dossier d'inscription détaille les besoins.
Le règlement spécifique de l'internat signé fait foi du cadre de vie nécessaire au bon fonctionnement au quotidien.

Si ces conditions sont remplies et respectées, un formulaire de sortie libre est proposé, pour un ou deux jours par semaine (1 jour premier trimestre de Secondes et éventuellement 2 pour l'ensemble des internes), à jour fixe (quelque soit les aléas de l'emploi du temps) sur une amplitude maximale de 3 heures à partir de 15h35 uniquement, soumis à l'accord des parents, et à la validation du Cadre éducatif sous couvert d'un comportement irréprochable. Cela reste une proposition soumise aux parents et non une obligation.

Des activités péri scolaires sont proposées en fin de journée : Des activités sportives 3 fois par semaine, répétition musicale possible dans une salle, des formations pré post bac le mercredi, le CDI et postes informatiques sont disponibles jusqu'à 18 heures,et le foyer de vie est accessible tous les soirs jusqu'à 19h30.
Une sortie ludique en groupe est organisée chaque période (cinéma, Bowling, patinoire...), en plus d'animations ponctuelles. Le coût est inclus dans le forfait spécifique soumis en début d'année.

La Vie à l'internat impose par définition une présence H24, il est important que les élèves organisent leur quotidien, pour ne pas « subir » cette exigence de travail et les heures d'étude, en profitant des lieux de vie et activités variées proposés par l'établissement.
Pour des raisons évidentes de sécurité et de logistique, les activités en club à l'extérieur ne peuvent s'organiser que dans le cadre de la sortie libre proposée.

La présence à l'internat est obligatoire jusqu'au dernier jour de cours par niveau et ouvert jusqu'au dernier jour de l'année scolaire. Pendant la période des examens, de stage ou PFMP, la présence devra être spécifiée par écrit au Cadre éducatif.
Un état des lieux de sortie est effectuée le dernier soir de présence, avec restitution du chèque de caution en échange de la clé de chambre prêtée et absence de litige.

Ce mémento ne saurait être exhaustif. Il ne fait que préciser certains points qui viennent s'ajouter aux lois civiles et aux principes de la moral et du bon sens.